

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Projets Autochtones du Québec

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Projets Autochtones du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.



Langlois

Société de comptable
professionnel agréé

CPA inc.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Projets Autochtones du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nathalie Langlois, CPA auditrice, CA

Longueuil, le 8 juillet 2015

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014 (non audité)
Produits		
Subventions et apports (tableau A)	440 431 \$	411 259 \$
Dons et contributions (tableau B)	10 210	46 791
Contrats et ententes (tableau C)	<u>23 409</u>	<u>18 288</u>
	<u>474 050</u>	<u>476 338</u>
Charges		
Charges relatives aux projets (tableau D)	295 784	273 913
Frais d'administration (tableau E)	137 968	124 313
Frais financiers (tableau F)	<u>1 530</u>	<u>1 870</u>
	<u>435 282</u>	<u>400 096</u>
Excédent des produits sur les charges avant amortissement	38 768	76 242
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 213</u>	<u>3 787</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	34 555	72 455
Activité de levée de fonds (tableau G)	1 630	-
Autres produits (charges) (tableau H)	<u>1 760</u>	<u>(5 818)</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>37 945</u></u> \$	<u><u>66 637</u></u> \$

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	Affectés projet relocalisa- tion pour achat de mobilier	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2015 Total	2014 Total
Solde au début	- \$	(127 981) \$	327 412 \$	199 431 \$	132 794 \$
Excédent des produits sur les charges	-	4 213	33 732	37 945	66 637
Investis en immobilisations	-	352 042	(352 042)	-	-
Affectations d'origine interne	<u>20 000</u>	<u>-</u>	<u>(20 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>20 000</u>	<u>\$ 228 274</u>	<u>\$ (10 898)</u>	<u>237 376</u>	<u>\$ 199 431</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (non audité)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	269 301 \$	144 530 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (note 3)	50 704	202 445
Débiteurs (note 4)	-	2 005
Taxes de ventes à recevoir	25 253	8 625
Frais payés d'avance	100	900
Subventions à recevoir (note 5)	<u>70 296</u>	<u>95 866</u>
	415 654	454 371
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>2 664 668</u>	<u>1 831 713</u>
	<u>3 080 322 \$</u>	<u>2 286 084 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 7 et 8)	280 579 \$	71 853 \$
Créditeurs (note 9)	20 795	29 528
Retenues à la source	911	430
Contributions et apports reportés (note 10)	<u>104 267</u>	<u>25 148</u>
	406 552	126 959
Apports reportés - projet relocalisation (note 11)	<u>2 436 394</u>	<u>1 959 694</u>
	<u>2 842 946</u>	<u>2 086 653</u>
Actifs nets		
Affectés à un projet	20 000	-
Investis en immobilisations	228 274	(127 981)
Non affectés	<u>(10 898)</u>	<u>327 412</u>
	<u>237 376</u>	<u>199 431</u>
	<u>3 080 322 \$</u>	<u>2 286 084 \$</u>

Pour le conseil d'administration,


administrateur


administrateur

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	2015	2014 (non audité)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	37 945 \$	66 637 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 213	3 787
	<u>42 158</u>	<u>70 424</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Trésorerie soumise à des restrictions	151 741	442 555
Débiteurs	2 005	-
Taxes de ventes à recevoir	(16 628)	(2 553)
Frais payés d'avance	800	906
Subventions à recevoir	25 570	(66 337)
Créditeurs	(8 733)	6 634
Retenues à la source	481	-
Contributions et apports reportés	79 119	(14 852)
	<u>234 355</u>	<u>366 353</u>
	<u>276 513</u>	<u>436 777</u>
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(837 168)	(1 764 126)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	208 726	2 424
Apports reportés - projet relocalisation	476 700	1 314 694
	<u>685 426</u>	<u>1 317 118</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	124 771	(10 231)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>144 530</u>	<u>154 761</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>269 301 \$</u>	<u>144 530 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

1. Statuts et nature des activités

L'Organisme, constitué sous la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) (Québec) fourni des abris et des services de réinsertion sociale culturellement adaptés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis qui sont sans abri ou en difficulté. L'Organisme est, au sens de la Loi de l'impôt sur le Revenu, un organisme de bienfaisance.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des effets à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des fournisseurs, des sommes à payer aux administrateurs et dirigeants et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure et estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté dans les actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recevabilité et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée au besoin. L'amortissement des immobilisations corporelles est fondé sur la durée de vie utile des immobilisations qui est estimée par la direction.

Ces estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont requis, ces derniers sont présentés dans l'excédent des produits des exercices dans lesquels ils surviennent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %

Immobilisations corporelles - mesure

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immeuble en construction

Les exigences réglementaires de la Société d'Habitation du Québec en vertu du programme Accès-Logis Québec exigent que les revenus et les coûts d'opération soient capitalisés au coût du projet de construction de l'immeuble jusqu'à la date d'ajustement des intérêts (DAI). De même, les remboursements de taxes de ventes (TPS et TVQ) sur la portion "refuge" de l'immeuble (52 %) et les subventions reçues pour défrayer les coûts de construction doivent être portées en réduction des coûts de construction du projet. Les immobilisations ne doivent être amorties qu'à compter de la date d'ajustement des intérêts.

Afin de se conformer aux exigences de présentation de la SHQ, les revenus et dépenses encourus au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, 2014 et 2015 ont été capitalisés au coût du projet, portant le solde de l'immeuble en construction à 2 647 814 \$.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

Apports reportés - immeuble en construction

Les apports relatifs à l'immeuble en construction reçues pendant la période de construction sont reportés à titre d'apports grevés conformément en accord avec l'entente avec la SHQ (Société d'Habitation du Québec) et les ententes avec les autres apporteurs de fonds. Ils seront amortis de la même façon que l'immeuble auxquels ils se rapportent.

Apports reportés - autres

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

2. Principales méthodes comptables (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3. Trésorerie soumise à des restrictions

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dépôts à terme	35 000 \$	35 000 \$
Banque	<u>15 704</u>	<u>167 445</u>
	<u>50 704 \$</u>	<u>202 445 \$</u>

Au cours de l'exercice 2014, l'Organisme a reçu des fonds provenant des gouvernements fédéral et Québec ainsi que de la Ville de Montréal. L'utilisation de ces fonds est restreinte aux paiements des frais d'acquisition d'un immeuble (projet relocalisation) et des frais connexes. L'immeuble a été acquis en mars 2014. À cette date, ces fonds, d'un montant total de 202 445 \$ (167 445 \$ en 2014) ont été déposés dans un compte bancaire distinct.

L'Organisme a effectué un dépôt à terme, conformément à l'exigence de la Ville de Montréal, voulant que l'Organisme dispose d'une lettre de garantie de 35 000 \$. Ce dépôt porte intérêt au taux de 0,90 % (0,65 % en 2014) et vient à échéance en février 2016.

4. Débiteurs

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Avances à une ancienne cadre	2 005 \$	2 005 \$
Provision pour créance douteuse	<u>(2 005)</u>	<u>-</u>
	<u>- \$</u>	<u>2 005 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

5. Subventions à recevoir

	2015	2014
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Fonds d'urgence - déménagement	30 000 \$	- \$
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - lutte contre l'itinérance	12 500	-
Gouvernement du Canada - Ministère de l'Emploi et du développement social (SPLI)	19 959	85 666
Emploi Québec	-	2 718
Ville de Montréal - Fonds de solidarité sociale en itinérance	4 234	4 234
Société de développement social de Ville-Marie	2 585	-
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec - Partenariats urbains	1 018	-
Finances Québec	-	3 248
	<u>70 296 \$</u>	<u>95 866 \$</u>

6. Immobilisations corporelles

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	26 300 \$	9 446 \$	16 854 \$
Bâtisse en construction	<u>2 647 814</u>	<u>-</u>	<u>2 647 814</u>
	<u>2 674 114 \$</u>	<u>9 446 \$</u>	<u>2 664 668 \$</u>

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	26 300 \$	5 233 \$	21 067 \$
Bâtisse en construction	<u>1 810 646</u>	<u>-</u>	<u>1 810 646</u>
	<u>1 836 946 \$</u>	<u>5 233 \$</u>	<u>1 831 713 \$</u>

Le coût total de l'immeuble en construction est estimé à 7 100 000 \$. Le projet sera terminé à l'automne 2015.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

7. Emprunt bancaire

La société bénéficie d'une marge de crédit affaires Desjardins, d'un montant autorisé de 10 000 \$, portant intérêt au taux de 7.85 % ; les termes de cette entente sont révisés annuellement.

8. Emprunt - projet relocalisation

Au cours de l'exercice, l'Organisme a signé une entente d'emprunt pour le financement de l'immeuble en construction d'un montant autorisé de 7 066 077 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0.5 %, garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang au montant de 7 066 077 \$ sur l'immeuble en construction situé au 161 à 167 de la Gauchetière Est à Montréal, par une garantie gouvernementale en vertu du programme Accès Logis de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) projet ACL5430 et par le produit d'une assurance sur le chantier. Cet emprunt est exclusivement dédié au projet de relocalisation et les dépenses payées par celui-ci doivent être préalablement approuvées par la Ville de Montréal, mandataire de la SHQ pour l'exécution de ce projet. L'entente est renouvelable en août 2015 si le projet n'est pas entièrement terminé. À la date d'ajustement des intérêts (DAI), ce prêt sera converti en emprunt à long terme. L'emprunt sera remboursable, à compter de la DAI, par des versements mensuels, capital et intérêts. Le montant des versements sera calculé à cette date. Le montant maximal de déboursement pour le projet ACL5430 devra se limiter au montant confirmé à la documentation de la SHQ pour la partie résidentielle de l'immeuble. Au 31 mars 2015, le solde de l'emprunt était 280 579 \$.

9. Crédoiteurs

	2015	2014
Fournisseurs	1 971 \$	403 \$
Salaires et vacances à payer	18 824	29 125
	<u>20 795 \$</u>	<u>29 528 \$</u>

10. Contributions et apports reportés

	2015	2014
Société Makivik - relocalisation	50 000 \$	7 126 \$
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - déménagement	30 000	-
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - relocalisation	24 267	-
Société de développement Ville-Marie	-	500
Fonds d'urgence (SHU)	-	10 752
Fondation J.W. McConnell	-	6 770
	<u>104 267 \$</u>	<u>25 148 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

11. Apports reportés - projet relocalisation

Les apports reportés relatifs aux immobilisations se composent des sommes reçues pour l'achat des immobilisations dans le cadre du projet de relocalisation. Ces apports seront amortis au même rythme et selon la même méthode que les immobilisations auxquelles elles se rapportent à compter de la Date d'Ajustement des Intérêts (DAI).

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI	1 005 875 \$	817 224 \$
Ville de Montréal	645 000	645 000
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Accès-Logis	497 470	497 470
Ville de Montréal - Fonds du Maire (Lutte contre l'itinérance)	288 000	-
Revenu Québec	<u>49</u>	<u>-</u>
	<u>2 436 394 \$</u>	<u>1 959 694 \$</u>

Les contributions reçues, en 2013, de Développement Immobilier Séville inc. (Ville de Montréal) doivent être utilisées exclusivement à la réalisation du volet Accès-Logis (résidentiel) sur le site de l'immeuble en construction. Dans l'éventualité où le projet sur ce site ne se réaliserait pas, l'Organisme s'engage à remettre cette contribution à la Ville de Montréal.

La contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Accès-Logis encaissée en 2014 au montant de 497 470 \$ doit être utilisée exclusivement pour soutenir le projet d'immobilisation au niveau du volet refuge.

Les contributions de l'agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI encaissées en 2014 et 2015 totalisent 1 005 875 \$; elles devront être utilisées pour la construction des installations de l'immeuble.

La subvention additionnelle encaissée en 2015 de la Ville de Montréal - Fonds du Maire (Lutte contre l'itinérance) au montant de 288 000 \$ devra être utilisée à la réduction du financement intérimaire du projet tel que spécifié dans la convention signée avec la Ville de Montréal en novembre 2014.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

12. Apports reportés - projet relocalisation - ventilation

	<u>Solde au début</u>	<u>Encaissés au cours de l'exercice</u>	<u>Constatés à titre de revenus</u>	<u>Solde à la fin</u>
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI	817 224 \$	188 651 \$	- \$	1 005 875 \$
Ville de Montréal	645 000	-	-	645 000
Gouvernement du Québec - Accès-Logis	497 470	-	-	497 470
Ville de Montréal - Fonds du Maire	-	288 000	-	288 000
Revenu Québec	-	49	-	49
	<u>1 959 694 \$</u>	<u>476 700 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>2 436 394 \$</u>

13. Politique sur la gestion du capital

L'Organisme définit son capital comme étant la somme de ses actifs nets totaux plus le total des apports reportés à long terme.

L'Organisme gère son capital en partie par le biais de la recherche de subventions auprès d'autres organismes et auprès des gouvernements. L'Organisme s'assure d'avoir le financement à long terme nécessaire pour ses investissements en immobilisations.

En vertu d'une entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, l'Organisme sera tenu d'offrir des services d'hébergement d'urgence à 45 usagers, animer les activités et ateliers, promulguer des conseils, fournir les services d'intervention et d'accompagnement, de nutrition et d'hygiène à ces usagers selon certains objectifs déterminés dans l'entente.

L'Organisme est soumis, en vertu de règles extérieures, à d'autres exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec les apporteurs de fonds et concernent les apports affectés à des dépenses particulières. L'Organisme, ainsi que son conseil d'administration, font un suivi continu des exigences, sur une base récurrente. Au cours de l'exercice, l'Organisme s'est conformé à ces exigences.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

14. Redressement sur les exercices antérieurs

Modification de convention comptable

Le solde des apports reportés relatifs au projet de relocalisation de 2014 a été augmenté de 124 067 \$ afin de radier l'amortissement de ces apports qui avait été comptabilisé par l'ancien expert-comptable. Le solde des frais reportés relatifs au projet de relocalisation a été augmenté de 124 067 \$ afin de capitaliser les charges relatives au projet. En vertu des ententes avec les gouvernements et la Ville de Montréal, l'immeuble en rapport avec ces apports et ces charges ne sera livré qu'à l'automne 2015 ; conséquemment, les apports reportés de même que l'immeuble ne devront pas être amortis avant la date d'ajustement des intérêts (DAI).

Correction d'erreur - taxes de ventes

Le solde des taxes de ventes à recevoir au 31 décembre 2014 a été diminué de 5 818 \$ afin de radier les TPS et les TVQ à recevoir sur la portion résidentielle de l'immeuble qui avaient été comptabilisées aux livres en 2014. L'entente avec la SHQ exige que les remboursements de taxes de ventes soient portés en réduction du coût de l'immeuble en construction. Le solde des actifs nets non affectés et celui des taxes de ventes à recevoir au 1er janvier 2014 a été diminué du même montant.

15. Engagement contractuel - relocalisation

Dans le cadre du projet relocalisation, l'Organisme a conclu une entente avec le GRT Montréal - Atelier Habitation Montréal inc. pour la gestion du chantier ainsi que pour la comptabilisation des transactions. Les honoraires totaux prévus au contrat s'élèvent à 206 331 \$. Le contrat prendra fin douze mois après la Date d'Ajustement des Intérêts (DAI). Au 31 mars 2015, un peu plus de 50 % de cette somme avait été comptabilisé au coût du projet.

16. Éventualité

L'Organisme a conclu des ententes de contribution avec divers ministères. En vertu de ces ententes, le financement et les apports reçus sont assujettis à des clauses de remboursement dans l'éventualité où l'Organisme ne rencontrerait pas les exigences et conditions de ces ententes.

17. Apports en biens et services

L'Organisme a recours à des bénévoles pour l'aider à rendre ses services et mener à terme ses activités. Au cours de l'exercice, ils ont consacré 1103 heures au bénéfice de l'organisme. La valeur marchande de ces services ne peut être déterminée avec certitude ; conséquemment, les apports en services n'ont pas été comptabilisés aux états financiers.

17. Apports en biens et services (suite)

L'Organisme utilise gratuitement des locaux dans un immeuble qui appartient au CSSS de Montréal. Elle y tient son siège social et ses activités.

18. Transactions avec parties apparentées

Dans le cadre de ses activités courantes, l'Organisme rembourse à des employés et des dirigeants certaines dépenses de déplacement, repas et achats qu'ils effectuent en son nom. Ces dépenses sont remboursées sous présentation de pièces justificatives.

19. Dépendance économique

Environ 93 % (86 % en 2014) du financement total de l'Organisme provient d'organismes gouvernementaux. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement pour poursuivre ses activités.

20. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques au 31 mars 2015.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

21. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (non audité)
Tableau A		
Subventions et apports		
Gouvernement du Canada - Ministre de l'Emploi et du Développement social (SPLI - Communautés désignées)	115 815 \$	115 815 \$
Gouvernement du Canada - Ministre de l'Emploi et du Développement social (SPLI - Autochtones)	83 814	95 732
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - PSOC (Mission globale)	88 134	88 134
Ville de Montréal - Lutte contre la pauvreté	42 338	42 338
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - PSOC (Mission globale)	32 248	31 960
Agence de la santé et des services sociaux - Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance	30 500	-
Ville de Montréal - Plan d'action montréalais en itinérance	27 668	-
Fonds d'urgence (SHU) - service d'hébergement d'urgence	10 752	4 406
Société Makivik	7 126	32 874
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec - Partenariats urbains	<u>2 036</u>	<u>-</u>
	<u>440 431 \$</u>	<u>411 259 \$</u>

Tableau B

Dons et contributions

Fondation J.W. McConnell	6 770 \$	1 230 \$
Fondation RBA	1 000	-
Fondation Home Dépôt	-	3 500
Autres	<u>2 440</u>	<u>42 061</u>
	<u>10 210 \$</u>	<u>46 791 \$</u>

Tableau C

Contrats et ententes

Société de développement social de Ville-Marie - Pôle de services en itinérance Phase 2	12 846 \$	1 500 \$
Emploi Québec - volet expérience de travail	<u>10 563</u>	<u>16 788</u>
	<u>23 409 \$</u>	<u>18 288 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (non audité)
Tableau D		
Charges relatives aux projets		
Salaires et avantages sociaux	255 031 \$	252 193 \$
Alimentation	30 227	14 800
Activités	4 739	2 985
Entretien et réparation - équipements	2 520	-
Déplacements et représentation	2 258	2 678
Vêtements, hygiène, soins des bénéficiaires	1 009	847
Sous-traitants	-	200
Formation du personnel	-	210
	<u>295 784 \$</u>	<u>273 913 \$</u>

Tableau E

Frais d'administration

Salaires et avantages sociaux	105 460 \$	98 075 \$
Honoraires professionnels	19 094	18 449
Entretien et réparations	4 657	3 325
Fournitures de bureau et papeterie	3 343	1 691
Créances douteuses et irrécouvrables	2 005	-
Assurances	1 510	1 453
Télécommunications	1 316	1 136
Associations et cotisations	203	150
Traduction	200	-
Publicité et promotion	180	-
Taxes et permis	-	34
	<u>137 968 \$</u>	<u>124 313 \$</u>

Tableau F

Frais financiers

Intérêts et frais de banque	<u>1 530 \$</u>	<u>1 870 \$</u>
-----------------------------	-----------------	-----------------

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u> (non audité)
Tableau G		
Activité de levée de fonds		
Produits		
Fondation Silver Dollar	15 000 \$	- \$
Charges		
Honoraires - étude de faisabilité	<u>13 370</u>	<u>-</u>
	<u>1 630 \$</u>	<u>- \$</u>

Tableau H

Autres produits (charges)

Redressement des taxes de ventes réclamées en trop	- \$	(5 818) \$
Taxes de ventes - projet réaménagement	12 396	-
Radiation des subventions des exercices antérieurs	<u>(10 636)</u>	<u>-</u>
	<u>1 760 \$</u>	<u>(5 818) \$</u>